

AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine tenue mercredi le 10 mai 2023, les élus ont adopté les règlements suivants :

Règlement numéro 23-484 : Modifiant le règlement n° S.Q.-17-03 concernant les nuisances.

Règlement numéro 23-485: Modifiant le règlement n° 22-473 relatif à la constitution d'un fonds de développement et abrogeant le règlement n° 19-442.

Toute personne désireuse de prendre connaissance de ces règlements peut le consulter au siège social de la MRC au 173, boul. St-Michel, Dolbeau-Mistassini ou sur son site Internet au : <https://mrcdemaria-chapdelaine.ca/avis-public/>.

Les règlements ci-haut énumérés entreront en vigueur lorsque toutes les dispositions auront été complétées conformément à la loi.

FAIT ET DONNÉ À DOLBEAU-MISTASSINI, CE SEIZIÈME JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE VINGT-TROIS.



Christian Bouchard
Greffier-trésorier adjoint